

Les Étoiles de la Scam 2025

| Appel à candidatures

Chaque année, la Scam distingue trente Étoiles parmi les œuvres audiovisuelles déclarées à son répertoire.

Sélection

Un groupe de travail composé d'auteurs et d'autrices est chargé de présélectionner soixante œuvres à partir des candidatures reçues. Ces œuvres seront ensuite soumises à un jury indépendant qui décernera les trente Étoiles. Le palmarès sera révélé en juin 2025 et les œuvres projetées lors du Festival Vrai de Vrai - Les Étoiles du documentaire à l'automne 2025.

Critères principaux d'éligibilité | extraits du règlement :

L'auteur, l'autrice

- doit être membre de la Scam ou en cours d'adhésion, comme ses éventuels co-auteurs ou co-autrices. >> [adhérer](#)
- ne peut déposer qu'une seule candidature par an (voir ci-dessous Règlement – Article 1 – Conditions relatives aux auteurs et autrices)

L'œuvre :

- doit être déclarée et appartenir au répertoire audiovisuel de la Scam (ne pas confondre avec le dépôt de protection). >> [déclarer votre œuvre](#)
- doit relever de l'une des catégories suivantes : documentaire unitaire, grand reportage unitaire, reportage, reportage d'investigation, série documentaire, web-série documentaire ou journalistique.
- doit être d'une durée égale ou supérieure à 20 minutes, à l'exception des webséries documentaires ou journalistiques qui ne sont pas soumises à un critère de durée (voir ci-dessous Règlement – Article 1 – Conditions relatives à l'œuvre présentée).

Diffusion / Exploitation :

Peuvent uniquement participer les œuvres diffusées/exploitées pour la première fois au cours de l'année 2024, en France, en Belgique, au Canada francophone, au Luxembourg et en Suisse, sur les chaînes de télévision, OU sur les sites internet de vidéo à la demande ayant conclu un accord avec la Scam, OU mises en ligne sur un compte partenaire des plateformes communautaires de partage de vidéo OU en édition sur supports numériques (DVD) pour lesquels les éditeurs ont conclu un accord avec la Scam.

Règlement

http://www.scam.fr/Portals/0/Contenus/documents/appel_candidatures/Etoiles/Reglement_Etoiles.pdf

Dotation

Les Étoiles sont dotées de 4 000 euros. S'il y a plusieurs co-auteurs ou co-autrices, la répartition de la dotation est effectuée au prorata du partage agréé sur le bulletin de déclaration de l'œuvre.

Inscriptions aux Étoiles 2025 (aucune dérogation ne sera acceptée).

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur <http://www.scam.fr/EtoilesScam>. **Le formulaire de candidature simplifié fait désormais apparaître automatiquement la ou les œuvres correspondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.**

Calendrier des sessions, en fonction de la date de la première diffusion de l'œuvre présentée :

- pour les œuvres diffusées la première fois entre le 1^{er} janvier et 30 avril 2024 > inscription du 19 février au 31 mai 2024

- pour les œuvres diffusées la première fois entre le 1^{er} mai et 31 août 2024 > inscription du 1^{er} mai au 30 septembre 2024

- pour les œuvres diffusées la première fois entre le 1^{er} septembre et 31 décembre 2024 > inscription du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025.

Éléments indispensables: (s'ils ne figurent pas déjà dans la déclaration en ligne) :

les coordonnées complètes du ou des auteurs ou autrices et le n° de membre Scam **(si vos coordonnées ont changé, merci de les actualiser dans la rubrique « Mes coordonnées » avant de poursuivre)**

un résumé de l'œuvre (900 signes maximum)

un lien de visionnage (+ mot de passe) vers l'œuvre (version première diffusion), valide 18 mois, avec option de téléchargement activée

les coordonnées de la société de production et d'un contact afférent.

Contact > candidaturesetoiles@scam.fr